NOUVELLES DISPOSITIONS

Loi n°2007-295 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance :
La loi autorise le versement de la Taxe d'Apprentissage aux Écoles de la 2e Chance pour la mise en oeuvre de formations personnalisées.

Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel :
Depuis 2020, la taxe d'apprentissage est composée de deux parts. Le solde de la taxe d'apprentissage est destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur et peut être versé à l'École de la 2e Chance.

TAXE D'APPRENTISSAGE :

0,68%
de la masse salariale brute de l'entreprise.

13%
(solde de la taxe d'apprentissage)
pour le financement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage).

École de la 2e Chance

87%
pour le financement de l'apprentissage.

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

Un reçu vous sera envoyé, permettant de justifier votre versement.
Vous pouvez verser directement votre TA à l'E2C au plus tard le 31 mai 2022.

NOUS CONTACTER :

E2C Var
Campus de la Grande Tourrache, Avenue François Arago, ZI Toulon Est
83078, Toulon Cedex 9
Contact : Mathieu Carrelli
Tél. : 06 03 59 58 60 - m.carrelli@upv.org
www.e2c-var.fr

L'E2C est membre du Réseau national des Écoles de la 2e Chance en France.

Création : Agence Zetruc

ILS SONT MOTIVÉS, JEUNES, PRÊTS À RÉUSSIR !

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

OFFRIR À TOUS LE DROIT À UNE 2e CHANCE

L'originalité des Écoles de la 2e Chance

Depuis leur création, les E2C offrent un parcours intensif, reposant sur un triptyque qui fait la force du dispositif :

• Compétences
Adopter des pédagogies innovantes, facilitant l'apprentissage par l'action, valorisant la réussite et se tenant au plus près des réalités professionnelles.

• Entreprises
Associer tout au long du parcours les entreprises du territoire à l'effort de formation.

• Accompagnement
Construire un parcours d'intégration professionnelle sur-mesure pour chaque jeune, qui tient compte de sa situation sociale et personnelle.

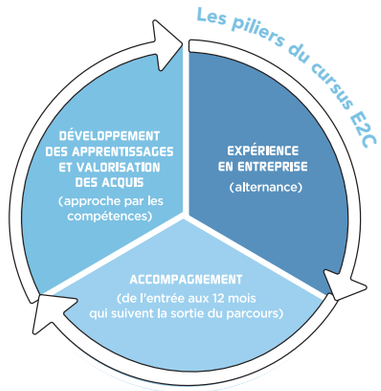

CHIFFRES CLÉS* :

Malgré le contexte sanitaire,

91%

de l'activité maintenue.

Plus de 14 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans, accueillis avec l'objectif de leur offrir une solution d'insertion sociale, citoyenne, professionnelle et durable.

35%

du temps de parcours
se déroule en alternance au sein des entreprises partenaires.

60%

des stagiaires
ont accédé à un emploi ou à une formation qualifiante.

*Chiffres 2020

LES ENTREPRISES, ACTEURS MAJEURS DES E2C

Faire coïncider projets professionnels des stagiaires et besoins des entreprises

- Ateliers de technique de recherche d'emploi en lien avec les entreprises du territoire.
- Découverte du monde professionnel grâce à des visites d'entreprises, des présentations métiers...
- Acquisition de compétences professionnelles et socioprofessionnelles par l'alternance.
- Sortie vers une formation qualifiante ou vers l'emploi direct en entreprise.

Des partenaires engagés

La diversité et l'engagement des partenaires **favorisent la construction du projet professionnel** de chaque stagiaire.

Ils lui permettent **d'acquérir des compétences** par la réalisation de stages, de projets sociaux, culturels et citoyens.

REVERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'E2C PERMET DE :

Favoriser de nouvelles initiatives pédagogiques

Adaptation du parcours E2C, notamment avec la prépa-apprentissage pour le public mineur.

Renforcer l'employabilité des jeunes

Développement de compétences techniques et professionnelles en particulier vers des parcours spécialisés : industrie, grande distribution, fibre optique...

Soutenir le développement de projets innovants

Dans le numérique, l'écocitoyenneté...

Contactez-nous pour en savoir plus.

DES IMPLANTATIONS TERRITORIALES, UNE COUVERTURE NATIONALE

Avec **135 sites-E2C** répartis sur tout le territoire national, le Réseau des Écoles de la 2e Chance a pour ambition d'offrir à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification, **une égalité d'accès et de droit** à une deuxième chance.

TA_2022_Var_v2.indd 2 28/10/2021 10:45:58